

2.13 Est-ce un système d'étiquetage qui fonctionne? Fait-il plus de tort que de bien?

Les évaluations faites jusqu'à maintenant ont souligné la coopération que la RUGMARK Foundation obtient des exportateurs indiens et le travail efficace des équipes d'inspection. Sur ces plans, le programme semble bien fonctionner, bien qu'il soit nécessaire d'augmenter la taille du corps d'inspection. La lenteur du démarrage du volet réadaptation a cependant été une source de préoccupations. UNICEF Inde, qui siège au conseil d'administration de la RUGMARK Foundation, ne croit pas que les enfants retirés de la confection des tapis en aient souffert puisqu'ils ont été pris en mains par des ONG locales. Il reste qu'on ne dispose pas encore d'informations objectives sur l'impact de RUGMARK sur l'avenir de ces enfants.

En ce qui concerne les importateurs, on craint que le programme sème la confusion parmi les consommateurs et les amène à éviter d'acheter des tapis en général ou ceux d'un pays en particulier, qu'ils soient étiquetés ou non. Il ne faut pas oublier que si on signale souvent que RUGMARK est le fruit d'une initiative des importateurs et des exportateurs, le programme n'a été adopté *qu'après* une importante campagne contre l'utilisation de main-d'oeuvre enfantine en Allemagne et une contraction subséquente de 20 % des ventes de tapis indiens sur le marché allemand.

Pour que RUGMARK (et des initiatives semblables) n'aient pas d'effets nuisibles imprévus, il faut qu'ils soient accompagnés de divers projets :

1. La campagne d'éducation des consommateurs doit être assez complète pour éviter les méprises chez les consommateurs.
2. Il faut assez de fournisseurs agréés pour que les importateurs et les détaillants puissent s'approvisionner en produits étiquetés.
3. Les équipes d'inspection sur le terrain doivent avoir suffisamment de ressources pour assurer une surveillance égale de tous les exportateurs.
4. Les activités de réadaptation ne doivent pas prendre de retard sur les inspections et mettre ainsi les enfants déplacés à risque.
5. Le bien-être des enfants doit faire l'objet d'un suivi constant et constituer le principal indicateur du succès du programme.